

AGROFORESTERIE

Associer les arbres aux cultures et aux animaux.



Qu'est-ce que l'agroforesterie ?

L'agroforesterie désigne les pratiques associant les arbres aux cultures et/ou aux animaux sur une même parcelle, en bordure ou en plein champ. Ces associations apportent de nombreux bénéfices : lutte contre l'érosion, ombrage et fraîcheur, complément alimentaire, revenu additionnel (par la production de fruits et de bois), préservation de la biodiversité, amélioration du paysage...

Dans l'enseignement agricole

Dans leur transition agroécologique, de nombreux établissements publics d'enseignement s'engagent dans l'agroforesterie. Dans sa mission d'appui, le département Agricultures et Transitions les accompagne via des formations ciblées mêlant connaissances techniques et compétences pédagogiques.

Le travail d'accompagnement se fait aussi par la mise à disposition d'une carte interactive recensant les dispositifs agroforestiers dans l'enseignement technique agricole. L'objectif de cette carte est de faire connaître ce qui se fait dans les lycées agricoles et d'encourager les échanges entre enseignants et formateurs.



À la Bergerie

Depuis 2022, la Bergerie nationale pilote le Concours Jeunes Jurés des Pratiques Agroécologiques – catégorie Agroforesterie, inscrit au Concours Général Agricole depuis 2023. Ce concours a pour objectif d'amener les élèves à poser le meilleur diagnostic agroécologique sur des parcelles en agroforesterie. Les lauréats sont ensuite récompensés au Salon International de l'Agriculture.

Le département Agricultures et Transitions travaille également avec le Pôle Formation de la Bergerie et intervient auprès des apprenants pour des cours et des projets en lien avec l'agroforesterie.

Le département s'implique également dans de nombreux projets pédagogiques et de recherche, tels que les CASDAR [Arbele](#) (2014 – 2018) et [Resp'haies](#) (2019 – 2022), ou encore le projet [Enseign'Haies](#), qui travaille sur l'intégration des résultats du projet Resp'haies dans l'enseignement agricole.

